

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

**Séance du 26 février 2026**

-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **17**  
Qui ont pris part à la délibération **14**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-SIX FEVRIER à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **14**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

**Présents :** 14  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

**Date de la convocation**

20/02/2026

**Absents excusés :** 3  
Jérôme FRANQUES, absent excusé,  
Laura JARROUSSE, absente excusée,  
Estelle BIER, absente excusée.

**Date d'affichage**

23/02/2026

**Secrétaire de séance :** Patrick LEGER

**Délibération n° 2026/02/015 – Rénovation énergétique, aménagement et mise aux normes de locaux pour les accueils de loisirs portés par l'association le Créneau**  
**Plan de financement et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'Association le Créneau, gestionnaire des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires des Communes de Marcillac-Vallon et Salles-la-Source, est dorénavant installée dans les locaux de l'école élémentaire Jean Auzel. La réorganisation des accueils de loisirs, entre les deux Communes, nécessite de réaménager les locaux mis à disposition de l'association et se trouvant au fond de la cour de l'école élémentaire.

Le projet, pour lequel des aides financières sont sollicitées, consiste en la réalisation de travaux d'isolation, de reprise de toiture, d'aménagement intérieur et de mise aux normes de sécurité et accessibilité de ce bâtiment au sein des locaux de l'école.

Ces locaux seront dévolus exclusivement à l'association, gestionnaire des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, et de l'accueil ados.

Le projet est identifié dans les programmes d'État, Région Occitanie et Département de l'Aveyron : Petites Villes de Demain (PVD), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), Bourg Centre Occitanie (BCO), Contrat Territorial d'Occitanie (CTO) et Contrat de Projet Aveyron-Territoire (CPAT).

Monsieur le Maire montre l'estimatif des dépenses pour la partie communale et nécessaire à la réalisation du projet :

<b>ESTIMATION DES DEPENSES</b>	
MOE	33 706,00 €
TRAVAUX	230 000,00 €
ALÉAS	21 096,48 €
<b>TOTAL GLOBAL H.T.</b>	<b>284 802,48 €</b>

Monsieur le Maire présente l'estimatif des aides éligibles :

	MONTANTS	% / GLOBAL H.T.
ÉTAT	99 111,26 €	34,80%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON	42 720,37 €	15,00%
CAF	86 000,00 €	30,20%
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>227 831,64 €</b>	<b>80,00%</b>
COMMUNE MARCILLAC VALLON (Fonds propres / Emprunt)	56 970,84 €	20,00%
<b>TOTAL GLOBAL H.T.</b>	<b>284 802,48 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières auprès des financeurs.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ